

Blois, le 09/10/2018

**Madame Véronique THORRAND**  
Directrice des Ressources Humaines  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

Madame la Directrice,

À la lecture du logiciel « Chronotime », de nombreux collègues ont constaté que leur droit à congés RTT pour 2018, était de 21 jours.

Or, en faisant le rapprochement entre la situation individuelle de chaque agent dans « Chronotime », et l'article III en page 38 du nouveau règlement général du temps de travail, il existe une différence de 1 journée RTT.

Pourtant, lors du Comité Technique du 12 octobre 2017, en s'appuyant sur la fiche 9 du dossier de cette instance, la CFDT a donné un avis favorable à la proposition de l'administration de déterminer pour l'année 2018, cinq jours de fermeture du Conseil départemental, à savoir le mardi 2 janvier, le lundi 30 avril, le vendredi 11 mai, le vendredi 2 novembre, et le lundi 24 décembre.

Pour rappel, la fiche 9 du dossier précisait que « **les agents du Conseil départemental bénéficient (outre des droits à congés annuels et jours RTT), de jours du Président correspondant à des jours de fermeture du Conseil départemental. Au nombre de cinq, ils sont déterminés après avis du Comité Technique au regard des fêtes légales fixées par le calendrier. »**

De fait, nous en concluons qu'une erreur s'est glissée dans la comptabilisation du droit à congés RTT de l'ensemble des agents bénéficiant de ce droit.

Dans cet esprit, nous vous demandons d'intervenir pour rétablir le droit à 22 jours RTT pour l'année 2018, à l'intention de nos collègues concernés.

Cette situation illustre bien combien la complexité des modalités d'Aménagement et de Récupération du Temps de Travail (ARTT), formalisées notamment dans le règlement du temps de travail, aurait nécessité un échange adapté pour aboutir à une négociation claire et de qualité sur la base de l'accord ARTT de 2001.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez à la qualité de vie au travail des agents territoriaux du Département, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

**Philippe POUdrai**  
Secrétaire de la section CFDT  
du Conseil départemental de Loir-et-Cher



Copie : Madame la Vice-présidente en charge des personnels.